

FEUILLE OFFICIELLE

DES
ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

PRIX DES ANNONCES:
payable d'avance.

UNE A SIX LIGNES. 3 fr.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . 0 fr. 40 cent.
Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

CALENDRIER

Jeudi 11. S. Léon. S. Euloge.	L. 15. S. Zacharie.
V. 12. S. Flavie. S. Pol.	M. 16. S. Memmie.
S. 13. S. Salomon. N. L.	M. 17. S. Gertrude.
D. 14. PASSION. S. Mathilde.	

PRIX DE L'ABONNEMENT:

<i>payable d'avance.</i>	UN AN.	15 fr.
	SIX MOIS.	8
	TROIS MOIS.	4
	UN NUMÉRO.	0 fr. 50 cent.

PARTIE OFFICIELLE

Le Commandant de la colonie vient d'être informé par M. le Consul général de France dans les provinces britanniques de l'Amérique du nord, que la plupart des patrons de goëlettes naviguant entre St-Pierre et Sydney négligent de se présenter au vice-consulat de France du cap Breton, croyant qu'en mouillant à la Mine, ils sont dispensés des formalités exigées par les lois et règlements.

A l'avenir les capitaines et patrons expédiés de Saint-Pierre ou de Miquelon pour les colonies anglaises voisines, devront se présenter, à leur arrivée et au départ, au consulat de France à Sydney, et y déposer leurs papiers de bord. Mention de cette formalité devra être apostillée au rôle d'équipage. Toute infraction à la règle sera punie conformément à la loi.

DÉCISION relative au tirage de la Feuille officielle, du Bulletin administratif et de l'Almanach de cabinet des îles Saint-Pierre et Miquelon, pendant l'année 1869.

Saint-Pierre, le 8 mars 1869.

Vu notre arrêté en date du 18 décembre 1868 relatif au tirage de la Feuille officielle, du Bulletin administratif et de l'Almanach de cabinet des îles Saint-Pierre et Miquelon pendant l'année 1869 ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur :

AVONS DÉCIDÉ et DÉCIDIENS :

Article 1^{er}. Le tirage de la Feuille officielle, du Bulletin administratif et de l'Almanach de cabinet des îles Saint-Pierre et Miquelon pour l'année 1869, fixé par l'article 1^{er} de l'arrêté du 18 décembre 1868 susvisé est augmenté en ce qui concerne les exemplaires destinés aux services publics, ainsi qu'il suit :

NOMBRE D'EXEMPLAIRES		
DESTINÉS aux services publics.	DESTINÉS à la vente ou aux abonnemens	TOTAL
portés de 87 à 96	100	196
95 à 98	53	151
37 à 40	50	90
TOTAUX.....	203	436
	15	

Art. 2. La distribution de ces 15 exem-

plaires aura lieu conformément au tableau suivant :

	FEUILLE OFFICIELLE	BULLETIN ADMINISTRATIF	ALMANACH DE CABINET
<i>Extérieur.</i>			
Le Ministre de l'agriculture et du commerce.....	1	"	"
Le Consul général de France à New-York.	1	1	"
Le Consul général de France à Québec.	1	1	"
Le Consul de France à Boston.....	1	1	"
Le Rédacteur du journal LA MINERVE, Québec.....	1	"	"
Le Rédacteur du journal LE GRANVIL-LAIS, Granville	1	"	"
<i>Intérieur.</i>			
Le Chef du service judiciaire.....	"	"	3
Le Chef de poste de gendarmerie à l'île Aux Chiens	1	"	"
Le Chef de poste de gendarmerie à Langlade.....	1	"	"
Le Gardien en chef du phare de Galantry.....	1	"	"
	9	3	3
TOTAUX du tableau de l'article 2 de l'arrêté du 18 décembre 1868.....	87	95	37
TOTAUX des exemplaires à tirer pour les services publics	96	98	40

Art. 3. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera insérée à la Feuille et au Bulletin officiels de la colonie.

Saint-Pierre, le 8 mars 1869.

Le Commandant p. i.,

A. LE CLOS.

Par le Commandant,
L'Ordonnateur p. i.,
D'HEUREUX.

Une demande a été adressée à l'Administration par le sieur Delaroche (Paul), dans le but d'obtenir pour y construire une maison, la concession d'un terrain situé à Saint-Pierre et mesurant 127^m c. 50.

Ledit terrain portant le n° 137 du plan cadastral: borné au Nord par la rue Fayolle; au Sud par le n° 137 bis du plan cadastral; à l'Ouest par la rue Bisson; à l'Est par le n° 123 bis du plan cadastral.

Les personnes qui se croiraient fondées à réclamer contre cette demande, devront le faire dans le délai d'un mois, à partir de la date du présent avis.

Saint-Pierre, le 1^{er} mars 1869.

Il a été adressé à l'administration par le s^r Landry (Armand), une demande tendant à obtenir la concession d'un terrain de la contenance de 162^m c. pour y construire une maison d'habitation.

Ledit terrain situé à Saint-Pierre et borné au nord par la rue de la Fauvette; à l'ouest

par le n° 311 du plan cadastral; au sud par le n° 312 dudit plan; à l'est par la rue Richerie.

Les habitants qui se croiraient fondés à réclamer contre cette demande sont invités à produire leurs réclamations dans le délai d'un mois, à partir de la date du présent avis.

Saint-Pierre, le 1^{er} mars 1869.

ADJUDICATION PUBLIQUE

Il sera procédé, en séance publique, à Saint-Pierre, le vendredi 12 mars 1869, à une heure de relevée, dans le cabinet de l'Ordonnateur, en présence et avec le concours de qui de droit, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, de la somme de 23,250 fr. en traites émises par le Trésorier-Payeur de la colonie sur le Trésor public, à Paris, en remboursement d'avances au service marine par la caisse locale.

Ladite somme divisée en douze lots,

Soit : 4 lots de 3,000 fr....	12,000 fr.
3 — 2,000 fr....	6,000
3 — 1,500 fr....	4,500
1 —	500
1 —	250

Total.... 23,250 fr.

Chaque lot sera successivement mis aux enchères et adjugé au dernier enchérisseur.

La première offre ne devra pas être inférieure à 1 franc pour cent francs, et les surenchères à 1/4 p. 100.

Un délai de 15 jours est accordé pour le retrait du Trésor des traites adjugées; passé ce délai, le droit de l'adjudicataire sera éteint.

AVIS AUX NAVIGATEURS.

La pyramide en bois peint en blanc, placée sur le rocher Bertrand, dans la passe du sud-est de la rade de Saint-Pierre (îles Saint-Pierre et Miquelon), a été enlevée par la mer dans la soirée du 3 mars 1869.

PARTIE NON OFFICIELLE

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que par décret en date du 6 février 1869, rendu sur la proposition de l'amiral ministre de la marine et des colonies, ont été promus ou nommés dans l'ordre Impérial de la Légion d'honneur, en récompense de leur belle conduite et de leur dévouement pendant les graves accidents de mer survenus à bord du paquebot transatlantique le *Pereire*, le 21 janvier 1869:

Au grade d'officier.

M. Alphonse Duchesne, capitaine au long-cours, inscrit à Granville, capitaine du *Pereire*.



Au grade de chevalier.

M. Louis-Arthur Guy, médecin de première classe de la marine impériale, détaché à la Compagnie générale transatlantique, chirurgien à bord du *Pereire*.

M. Henri-Alphonse Léroux, quartier-maitre mécanicien de la flotte, inscrit au Havre, chef mécanicien à bord du *Pereire*.

Nous nous empressons de reproduire la copie de l'ordre du jour ci-après, qui nous a été transmise par M. le Capitaine commandant la compagnie de discipline de la marine détaillée à Saint-Pierre:

Le pionnier de discipline de la marine Dumain (Louis-Isidore), condamné à la peine de mort pour insultes, menaces et voies de fait envers son supérieur, peine commuée en 15 années de travaux publics, vient de se signaler en s'exposant à une mort presque certaine pour sauver une embarcation qui allait sombrer pendant une tempête.

A cette occasion, M. le Gouverneur général de l'Algérie a fait paraître l'ordre du jour suivant:

« Quartier général d'Alger, le 12 décembre 1863.

» Dans la journée du 19 novembre, le nommé Dumain, détenu de l'atelier des travaux publics n° 2 à Tenès, n'écoulant que son courage, n'a pas hésité malgré la tempête à se jeter à la mer au péril de sa vie pour porter secours à une embarcation sur le point de sombrer.

» Sa Majesté l'Impératrice, touchée de cette belle action et voulant récompenser le dévouement du nommé Dumain, a chargé Son Exc. le Ministre de la guerre de lui faire parvenir en son nom une somme de 1,000 francs.

» Pour le Gouverneur général absent:

» Le Sous-Gouverneur, général de division,

» Signé: Baron DURIEU. »

Sa Majesté l'Empereur a fait remise à Dumain du restant de sa peine et Son Exc. le Ministre de la marine a décidé par une mesure toute exceptionnelle qu'au lieu d'être réintégré dans la section de pionniers de la compagnie de discipline de la marine, il serait dirigé sur les équipages de la flotte d'où il provient.

Ces récompenses qui émanent de si haut seront un exemple pour la compagnie. Le courage et le dévouement sont les premières vertus du soldat; elles ouvrent la voie des honneurs, ou au besoin elles réhabilitent un passé même déplorable.

Le Capitaine commandant,

Signé: FABRE.

Un incendie s'est déclaré lundi dernier vers dix heures du matin, à Saint-Pierre, dans une maison en bois abritant un four à pain de l'ancienne habitation Rouxel et Philippe, appartenant aujourd'hui à MM. Levilly.

Cette maison située à l'extrême ouest de la ville, isolée au milieu des sécheries de l'habitation, ne donnait heureusement aucune crainte pour la propagation du feu.

Les pompiers sous la direction de leurs officiers, la gendarmerie, les équipages des goëlettes de la station locale, les militaires de la compagnie de discipline de la marine, les pilotes et un grand nombre d'habitants qui aidèrent à l'alimentation des pompes, ont en vain rivalisé de zèle pour combattre le feu qui, attisé par un vent violent, a eu bientôt tout consumé.

À onze heures, une heure après que le feu s'était manifesté, la maison n'était plus qu'un brasier fumant, le four seul restait debout sous les décombres de sa cheminée éboulée.

La cause du sinistre n'a pu être établie d'une manière certaine; mais on croit généralement, qu'elle est due à quelque crevasse de la maçonnerie du four par laquelle la flamme incendiaire se serait communiquée aux cloisons en bois qui l'entouraient.

On ne connaît pas encore l'importance de la perte qui ne saurait cependant, dit-on, être évaluée à plus de 4 ou 500 fr.

On annonce le prochain départ de France, pour les îles Saint-Pierre et Miquelon, de l'*Européen*, avec une partie du personnel de l'office du câble transatlantique français et les

matériaux, briques, ardoises, ciment, etc., nécessaires pour la construction dudit office à Saint-Pierre.

— On lit dans le *Journal du Havre*:

Ce matin, au point du jour, les vigies ont signalé l'apparition au large d'un grand steamer transatlantique: cependant aucun n'était attendu.

Un événement de mer pouvait seul être la cause de cet incident qui de suite fit naître des craintes.

Un peu plus tard on reconnut que ce steamer était le transatlantique français *Pereire*, capitaine Duchesne, parti du Havre le vendredi 15 janvier, et en dernier lieu de Brest, le 16, à trois heures de l'après-midi, à destination de New-York, avec 83 passagers et 500 tonneaux de marchandises.

On aurait pu, aujourd'hui même, apprendre par le télégraphe sous-marin l'heureuse arrivée à New-York de ce steamer, l'un des plus rapides marcheurs de la ligne.

L'inquiétude redoubla: la ville fut bientôt en émoi. Dès huit heures, la foule anxieuse accourait sur la jetée et sur les quais de l'avant-port.

Peu après, le *Pereire* effectuait habilement son entrée. Il avait sa haute maturité dépassée; les bastingages de l'avant étaient démolis; le roufle paraissait presque totalement emporté.

Le navire gagna sa place habituelle dans le bassin de l'Eure. Une foule nombreuse l'y avait suivi.

Avant même que personne du bord ait pu descendre à terre, les récits les plus sinistres s'entre-croisaient. On parlait de morts, de blessés et les chiffres qui circulaient étaient terribles.

Ces récits n'étaient malheureusement qu'exagérés.

D'après les renseignements positifs, voici ce qui est arrivé:

Quatre jours après son départ de Brest, le *Pereire* se trouvait par 40° de longitude. Depuis la veille, le vent soufflait en tempête de la partie de l'ouest. Dans la matinée du mercredi 21, l'ouragan devint horrible. Le steamer était en cap. Vers deux heures de l'après-midi, une lame monstrueuse vint l'assailler par tribord avant et déferla sur le pont avec une force épouvantable.

Au dire de témoins oculaires, ce fut comme une avalanche de rochers s'effondrant du haut d'une montagne.

Plus de 700 tonnes d'eau tombèrent à bord, défonçant le roufle des secondes depuis le gai-lard d'avant jusque par le travers du grand-mât, enlevant les pavois et deux embarcations suspendues sur leurs arcs-boutants. La passerelle se brisa en plusieurs endroits, et la chambre de veille qu'elle supportait s'affaissa au niveau du pont.

Cette masse énorme d'eau pénétra dans l'intérieur du bâtiment, inonda chambres et cabines, puis fit irruption dans la chaufferie: sur trente-six feux, vingt-quatre se trouvèrent éteints instantanément. Les hommes de service, effrayés, se précipitèrent aux échelles pour gagner le pont.

Ces événements s'étaient accomplis en quelques secondes.

Durant un instant on put croire que tout était compromis.

Le capitaine Duchesne qui, depuis le matin, avait essayé sur le pont toutes les fureurs de la mer, était descendu un instant dans sa chambre pour vêtir du linge sec. Aussitôt il s'élança demi-nu sur le pont et fit virer de bord. Cette manœuvre habile fut exécutée avec succès: immédiatement le steamer éprouva un calme relatif. On put prendre les mesures utiles pour parer aux éventualités et reconnaître toute l'étendue du mal.

Les avaries matérielles du *Pereire*, qu'un premier coup d'œil permit de constater,

n'étaient hélas! que l'insignifiante préface de malheurs irréparables.

Des morts et des blessés gisaient au milieu de débris informes. On recueillit vingt et un blessés; on releva quatre cadavres. En outre, lorsqu'on fit l'appel général des personnes embarquées, deux avaient disparu.

Voici la liste des morts:

Jouan (Jean), matelot, dont le crâne fut fracturé par la chute de la grande vergue;

Liezour, matelot,

Et Cahaguet, garçon de salle, tous deux emportés par la mer;

M. O'Gallaghan, passager, prêtre lazaroïste, écrasé;

M. Foulquier, mort des suites d'une congestion cérébrale;

Mme Finckelberg, passagère.

Cette jeune fille, à peine âgée de dix-huit ans, d'une grande beauté, estimée de tous ceux qui l'avaient connue, était arrivée au Havre accompagnée par son père, qui avait voulu, malgré son âge, venir du fond de l'Allemagne pour l'installer à bord et au moment du départ lui faire ses derniers souhaits de bonne traversée.

Quand survint le coup de mer, elle était assise dans le salon et lisait. La vague lui tomba sur le cou et lui brisa la colonne vertébrale. La mort fut instantanée.

Parmi les blessés, un seul l'était très-grièvement: c'était un prêtre lazaroïste dont le pied droit a été écrasé. On craint que l'amputation ne soit indispensable.

Deux officiers du bord ont été également atteints assez sérieusement: M. Coindet a eu le front déchiré et M. Perrier d'Hauterive une côte enfoncee. Tous deux, aujourd'hui, sont sur pied et en bonne voie de rétablissement.

Des voitures ont transporté les autres blessés en ville; plusieurs ont pu, dès ce matin même, reprendre le chemin de fer, les autres sont dans un état qui n'offre rien d'alarmant.

Les malles, les employés des postes et les passagers valides vont être transbordés sur le *Saint-Laurent*, de la même compagnie, qui partira le plus tôt possible pour New-York.

Au moment où nous écrivons, le temps a manqué pour évaluer exactement l'importance de la perte matérielle. La cargaison placée, comme toujours, dans un compartiment étanche, n'a pas été atteinte par l'eau. Seul, le mobilier du salon d'avant a disparu, en même temps que la cloison du roufle.

Les passagers, après l'événement, ont spontanément dressé sur le livre du bord un procès-verbal affirmé par la signature de tous. Ce document est tout à l'honneur du capitaine Duchesne, de ses officiers et de son équipage.

— On lit dans le *Morning-Post*: « Le mois prochain, il y aura déjà deux ans que le *Great-Eastern* a été prêté par une compagnie organisée à Paris pour transporter les passagers à travers l'atlantique pendant la durée de l'Exposition universelle. Cette compagnie n'a pas réussi dans son entreprise, et les Américains ne se sont pas trompés en prédisant que le *Great-Eastern* ne reviendrait plus sur leurs côtes, à moins qu'il fût employé à la pose d'un nouveau câble. C'est, en effet, à une œuvre semblable qu'il est destiné, et une partie considérable du câble qui doit relier les côtes de France à celles du Nouveau-Monde est embarquée à bord de ce navire, qui se trouve à Sheerness. On a dû changer les aménagements intérieurs du *Great-Eastern*, et on les a changés à un tel point que le visiteur ne pourrait plus s'imaginer que c'est le même navire. On y a construit trois énormes réservoirs en fer forgé solidement établis et étanches; ces réservoirs occupent la place des salons qui ornent le navire il y a deux ans. En examinant les parois de ces réservoirs, on se croirait en présence de gazomètres de moyenne grandeur; ils adhèrent aux flancs du navire et sont solidement attachés pour

éviter toute possibilité de dérangement dans le cas où l'on éprouverait du gros temps. Au centre de chaque réservoir, s'élève un cône en pain de sucre, autour duquel on a roulé et disposé le câble avec soin.

La ligne se compose de deux sections, et chaque section a trois sortes différentes de câble : une extrémité destinée au rivage; un corps principal et un autre corps pour les hauts-fonds ; chacune de ces parties ressemble à peu près pour la construction aux câbles de 1865 et 1866. La plus grande longueur, celle de Brest à Saint-Pierre, est 2,325 milles, et celle de Saint-Pierre aux États-Unis est de 750 milles, ce qui fait en tout 3,075 milles. Le conducteur de la section de Saint-Pierre et de Brest est plus lourd que celui des câbles transatlantiques actuels ; l'enveloppe extérieure est absolument la même ; elle est formée de fils homogènes que recouvre de l'étoffe de Manille. Le tout est protégé par la composition breveté de M. Latimer Clark. La machine à dévider le câble sera la même que celle employée dans les expéditions antérieures, avec quelques améliorations de détail. On fabrique en ce moment trente milles de câble par jour, de sorte que le câble sera achevé dans le délai fixé dès le début. Samedi soir, il y avait à bord du *Great-Eastern* 509 milles de câble que les ingénieurs sont parvenus à faire porter, sur des pontons, de Greenwich à Sheerness, sans la moindre avarie. Quand le câble sera embarqué tout entier, avec l'eau, le charbon et les approvisionnements, le *Great-Eastern* quittera le Medway, chargé d'un poids brut de 28,000 tonnes. Le gouvernement français enverra plusieurs navires pour le convoyer, et l'immersion du câble sera confiée aux soins des personnes qui ont pris part aux expéditions précédentes. »

LONDRES, 14 janvier. — La première partie du câble atlantique français c'est-à-dire une longueur de 125 milles qu'on va arrimer dans les bassins de l'avant du *Great-Eastern*, est arrivée à Sheerness, sur le ponton *Iris*. La chambre d'expérience à l'usage des électriques sera placée sur le pont et sa construction est très-avancée. On a apporté à bord, en quantité suffisante, une fraction du noyau du câble qui doit servir à des expériences, et des ouvriers s'occupent activement à le disposer auprès des appareils. On pense que tout sera terminé en Angleterre vers le mois de juin prochain et que le *Great-Eastern* pourra partir dans le courant de ce mois de Sheerness pour Brest, point d'atterrissement sur la côte de France. Nous apprenons que le commandement du *Great-Eastern* a été donné au capitaine Halpin, qui servait en qualité du premier officier sous le capitaine Anderson en 1865 et 1866, lors de la pose du câble anglo-américain. (*Times*).

LES COLONIES FRANÇAISES.

— *La Cochinchine.* Les derniers avis de notre colonie de Cochinchine nous apprennent que la situation continuait à être satisfaisante. Les désordres survenus sur la frontière étaient entièrement apaisés, et les habitants des trois provinces de Vinh-Long, de Chandoe et de Hatien, qui ont été réunies à nos possessions se montraient sympathiques pour nous. La population de ces provinces, dont le recensement approximatif a pu être établi, s'élèvent à environ 500,000 âmes. Elle se compose, en grande partie, d'individus appliqués aux travaux agricoles.

Les relations avec la cour de Hué étaient très-bonnes. L'empereur Tu-Duc, depuis la mission de la *Couleuvre*, chargée de lui remettre des présents de la part de la France ainsi que la grande médaille d'or qui lui a été décernée à l'Exposition universelle, montre pour nous les dispositions les plus amicales et il a envoyé cinq jeunes Annamites faire à ses frais, leurs études au collège de Saïgon.

Les troubles qui avaient éclaté dernièrement sur divers points sont aujourd'hui apaisés ; les populations indigènes, fatiguées des menaces et des extorsions de bandits qui cherchent à les exploiter sous le manteau du patriote, commencent à faire payer cher leurs exploits à tous les fauteurs de désordre. De tous côtés, elles dénoncent aux autorités françaises les chefs rebelles les plus influents et guident nos colonnes vers leurs repaires. C'est ainsi que, dans la province d'Hatien, le commandant Domange, à la tête d'une colonne de 140 hommes, dont 70 miliciens indigènes, est parvenu à détruire un village, réputé inaccessible, où s'étaient réfugiés des Chinois ayant tous pris part aux affaires du Rach-Gia.

À Saïgon, on continue à déployer une grande activité. On construit de tous côtés, et ce n'est plus, comme il y a peu de temps encore de pauvres cases en simple rez-de-chaussée, moitié en bois, moitié en brique : ce sont de belles et grandes maisons à étages ; la vie intérieure s'améliore, les causes de maladie disparaissent. La ville est admirablement percée, toutes les rues sont larges, partout, sur les quais, dans les rues, on plante des arbres, et dans la partie qui n'est pas essentiellement consacrée au commerce, chaque maison est entourée par un jardin. L'eau est donnée : dans huit ou dix ans Saïgon comptera très-certainement comme une des plus belles et des plus pittoresques villes.

La fortune publique augmente avec le développement commercial. Tout le monde a voiture et équipage et d'un genre très élégant. À la date de nos dernières lettres, il y avait plus d'un mois qu'on n'avait eu assez

de navires pour emporter les marchandises en entrepôt, et les frets étaient extrêmement avantageux. Il est surtout un produit sur lequel nous croyons devoir appeler particulièrement l'attention de nos industriels les plus capables, c'est la soie. Le pays peut en produire beaucoup et de qualité supérieure. Mais les Annamites, encore réduits à leurs procédés primitifs, la filent imparfaitement. Bien traitée, elle double de prix : ce qui se vendait 50 fr. en vaut alors aisément 90 ou 100 ; or, avec le premier prix il y a déjà bénéfice, que l'on juge du second. Il suffit d'apprendre à ces ouvriers adroits, mais dépourvus de procédés perfectionnés, à employer ces derniers, et c'est à quoi nous travaillons avec un succès incontestable.

On vient de créer à Saïgon une chambre de commerce. Cette mesure importante, réclamée par le développement des affaires de la colonie, permettra à notre commerce de signaler ses besoins et ses désirs et de reconnaître quels sont ses intérêts généraux en Cochinchine. La chambre se composera d'un président et de dix membres nommés moitié par le gouverneur, moitié par les notables commerçants. On ne saurait mettre en doute les services que cette institution est appelée à rendre à la colonie.

Le commerce continue à être très-actif ; sans compter les barques de mer annamites, il y a sur rade 18 grands navires européens, dont 9 français, 3 anglais, 1 portugais, 2 allemands, 1 hollandais, 1 espagnol et 1 autrichien. Le fret pour l'Europe est à 60 fr. par tonneau, pour Hong-Kong à 15 cents par pieu et pour Singapoor à 10 cents.

(*Courrier des États-Unis*)

AVIS.

MARTINIQUE.

BASSIN DE RADOUDE DE FORT-DE-FRANCE

RENSEIGNEMENTS.

Le bassin de radoud de Fort-de-France est construit en pierres de taille et fermé par un bateau-porte en fer. Sa longueur est de 129 mètres depuis la rainure extérieure du bateau-porte jusqu'au mur qui forme l'extrémité opposée.

La largeur de l'écluse d'entrée est de 26^m au niveau moyen de la mer.

La hauteur d'eau au-dessus du radier est de 8^m 60 au niveau moyen de la mer.

Le bassin peut donc recevoir des navires ayant une longueur de pont de 115 à 120 mètres, une largeur, hors tambours, de 25 mètres, et un tirant d'eau de 8^m 50.

D'après les tarifs en vigueur à la Martinique, le droit de MOUILLAGE PROVISOIRE, pendant trois jours seulement, — sur chaque rade de la colonie, et de RELACHE FORCÉE, quelle que soit la durée du séjour, est fixé ainsi qu'il suit :

Par bâtiment français ou étranger venant de France, des possessions françaises ou de l'étranger, ci 11 francs. (à l'exclusion de toutes autres taxes).

Est assimilé aux navires en relâche forcée le navire qui vient à Fort-de-France uniquement pour se faire réparer au bassin, s'il ne fait pendant son séjour aucune opération de commerce. La vente des marchandises arrivées n'est pas considérée comme une opération commerciale entraînant le paiement des droits de navigation et taxes accessoires autres que le droit de relâche forcée.

MARTINICA.

DIQUE DE FORT-DE-FRANCE

INDICIOS.

El dique de Fort-de-France está construido en piedras, y cerrado por una puerta de hierro. Mide 129 metros de largo desde la muesca exterior de la puerta a la pared que forma la extremidad opuesta.

La esclusa de entrada es ancha de 26 metros al nivel medio de la mar.

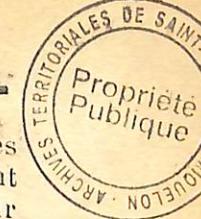
La altura del agua encima de la reja es de 8^m 50 al nivel medio de la mar.

El dique puede recibir, pues, navios teniendo una eslora de 115 a 120 metros, una anchura, fuera de los tambores, de 25 metros, y un calado de 8^m 50.

Según las tarifas vigentes en la Martinica, el derecho de ANCLAGE PROVISIONAL, — durante tres días solamente, — en cada rada de la colonia, y de ARRIBADA, — cualquiera sea su duracion, — está fijado como sigue :

Por buque francés o extranjero procedente de Francia, de las posesiones francesas o del extranjero: 11 francos. (a exclusion de todos otros derechos).

Queda asimilado a los buques que llegan de arribada, el buque que viene a Fort-de-France únicamente para hacerse recorrer en el dique, si hace ninguna operación comercial durante su parada. La venta de los generos averiados no es considerada como una operación comercial trayendo consigo el pago de los derechos de navegación y tasaciones accesorias otras que el derecho de arribada :





ÉPHÉMÉRIDES.

MARS.

11. — 1709. — La frégate la VALEUR, commandant Duclerc, enlève à l'abordage un vaisseau anglais.
 12. — 1705. — Combat du Gibraltar entre les vaisseaux français le CONTENT et le FORTUNÉ et 3 vaisseaux anglais qui sont pris à l'abordage.
 13. — 1696. — Prise d'un vaisseau de Flessingue de 36 canons par le vaisseau le SERIEUX, commandant de Pallas.
 14. — 1800. — Cinq marins français, prisonniers à bord de la frégate anglaise la DANAÉ, se rendent maîtres de ce bâtiment.
 15. — 1808. — Combat de la frégate la SÉMILLANTE, commandant Motan, contre la frégate anglaise la TERPSICHORE.
 16. — 1781. — Bataille de la Chesapeake gagnée par l'escadre du chevalier Des Touches sur l'amiral anglais Arbuthnot.
 17. — 1664. — Le duc de Beaufort capture ou détruit 7 vaisseaux algériens.

POSTE AUX LETTRES.

La goëlt. postale *Arbutus*, venant d'Halifax, a mouillé dans le port de Saint-Pierre, le 6 mars 1869, à 10 heures du matin.

Elle a apporté les malles d'Europe, des 29 janvier et 15 février 1869.

Cette goëlette repartira lundi 15 mars 1869, pour Halifax, avec la correspondance de la colonie pour les Etats-Unis d'Amérique et l'Europe.

On recevra le même jour, jusqu'à 11 heures du matin, les lettres affranchies au guichet du bureau.

Les lettres affranchies en timbres-poste, pourront être jetées dans la boîte jusqu'à midi.

LISTE DES LETTRES

*Restant à la poste de Saint-Pierre,
le jeudi 11 mars 1869.*

LETTERS FRANÇAISES :

MM.	MM.
Petit (Pierre) 1	Delorme (François) . . . 1
Chartier 1	Lambert 1
Lemalle (Louis) 1	Gervy, Hovius fils . . . 1
Letarrin (Louis) 1	Boucard (Pierre-Marie) . 1
Riou (Guillaume) 1	

A divers bâtiments.

MM.	MM.
Elio. 7	Lucos (Pascal) 1
Esnol. 1	Halgrand (Pierre) . . . 1
Gombert 1	Gorain (François) . . . 1
Auffray (Pierre) . . . 2	Hamon 2
Gozasonde. 1	Robin (Mathurin) . . . 1
Londous (Pierre). . . 1	Lefloc (Victor) 1
Aubert 2	Tanice (Blémus) . . . 1
Quemereuc. 1	Daniaux (Prosper) . . . 1
Eon. 2	Roland (Guéroissel) . . 1
Riou 1	Forestier (François) . . 1
Domalin (Toussaint). . 1	Auboin (François) . . . 1

LETTERS ANGLAISES :

MM.	MM.
Fremont (Jacques) . . . 1	Haricette (Dinmau) . . . 1
William (Baillie) 1	Magloire (Lessord) . . . 1

A divers bâtiments.

MM.	MM.
Mar (Erie) 1	Volan (Jules) 1
Glatin (François) 1	

ÉTAT CIVIL.

SAINTE-PIERRE.

NAISSANCES.

4 mars.	Dairou (Paul-Joseph).
8 id.	Ruellan (Jules-Marie).
9 id.	Girouard (Louise-Pauline).

DÉCÈS.

5 mars.	Padouin (Jeanne-Marie), âgée de 13 mois, née à Saint-Pierre (îles Saint-Pierre et Miquelon).
7 mars.	Fanchon (Louis-François-Joseph), gendarme, âgé de 43 ans, né à Couchy-les-Pots (département de l'Oise).

8 mars.	Barnay (Marie-Jeanne), âgée de 14 mois, née à Saint-Pierre (îles Saint-Pierre et Miquelon).
8 mars.	Gautier (Rose-Eulalie) âgée de 2 mois née à Saint-Pierre (îles Saint-Pierre et Miquelon).

MIQUELON

NAISSANCES.

3 février.	Girardin (Marcel-Edouard).
11 id.	Lafourcade (Joséphine), née à Langlade.

MARIAGE.

8 janvier.	Orsini (Désiré-Léonidas), et Briant (Marie-Emilie).
13 février.	Coste (Joseph-Stanislas).

NOUVELLES MARITIMES

PORT DE SAINT-PIERRE

BATIMENTS DU COMMERCE

Mars.	ENTRÉES	VENANT DE
4.	Adèle, p. Lorieux, foin.	Langlade.
6.	Arbutus, p. Gautier, lest.	Halifax.

EN PARTANCE

Mars.	EN PARTANCE	ALLANT À
Eclair, c. Gaillard, morue séche.		Guadeloupe.
Violette, c. Chapon, morue séche.		Martinique.

BATIMENTS ÉTRANGERS.

Mars.	ENTRÉES	VENANT DE
6.	Ceday, c. Elith, charbon de terre.	Burin.
—	Mary, c. Burnfid, hareng.	baie de Fortune.
10.	Elisabeth, c. Georges, bois à brûler.	baie de l'Hermitage.

EN RELACHE.

6.	Olet Fisch, c. Georges, hareng all. à Gloucester.
9.	Cécilia, c. Peau, pêche des phoques.
—	Nondelaik, c. Ganaulf pêche des phoques.

ANNONCES & AVIS

AVIS.

Le soussigné a l'honneur d'informer les habitants des îles Saint-Pierre et Miquelon, qu'il tient à leur disposition les divers articles ci-dessous désignés, il est prêt à exécuter au meilleur marché les commandes qu'ils voudraient bien lui faire; savoir:

BRIQUES à 48 fr. le mille prises sur les lieux.

Id. à 56 fr. le mille rendues à Saint-Pierre.

CHAUX 4 fr. 50 le baril.

HEMLOCK (haricot en grume) de 24 pieds de long sur 10 pouces de diamètre, 6 fr. 50

HARDWOOD (bois dur) de 24 pieds de long sur

10 pouces de diamètre à 6 fr. 50.

PLANCHES et **BORDAGES** en bois dur.

BARDEAUX.

G. H. DOBSON,
North Sydney (cap Breton).

ÉDÉPOT DE BOIS DE CHÊNE

G.-H. DOBSON

NORTH SYDNEY (Cap Breton)

Tient toutes espèces de marchandises sèches et d'épicerie aux taux les plus modérés.

Prend en échange et aux prix les plus élevés les produits.

Assortiment complet d'habillements confectionnés pour marins.

A VENDRE OU A LOUER EN UN OU PLUSIEURS LOTS

Deux terrains propres à bâtir, avec vaste cour et jardin, situés dans les rues Granchain et Lamentin.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. HUMBERT, maison A. Demalvialin.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

CALENDRIER

POUR L'ANNÉE 1869.

Prix : 50 centimes.

TABLEAU POSTAL

POUR L'ANNÉE 1869.

Prix : 50 centimes.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 3 au 9 mars 1869.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE maximum.	minimum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉN
-------	--------------------------------------	--	--	--	----------------------	----------	--------------------	----------------	-----------------------	------